



Minière 03

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE
PARTICIPATIVE SUR LE DÉVELOPPEMENT
HARMONIEUX DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE

Le 18 mai 2023
11 Rue Finlay
Val-d'Or, Québec, J9P 0H8

IDENTIFICATION DE L'ORGANISATION

Organisation	Minière O3
Activités	Exploration et développement minier
Siège des opérations	11 rue Finlay Val-d'Or, Québec J9P 0H8
Siège social	155 University Avenue Suite 1440 Toronto, ON M5H 3B7
Mémoire préparé par	Myrzah Tavares Bello VP, Développement durable et Ressources humaines

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Minière O3 est une entreprise d'exploration aurifère et un développeur minier prêt à produire à partir de ses camps aurifères prometteurs au Québec. Ayant son siège opérationnel à Val-d'Or, Minière O3, la nouvelle génération d'explorateurs miniers, développe des projets qui s'intègrent positivement à l'échelle locale et régionale tant en regard de la pérennisation des emplois que de l'écosystème environnemental et socio-économique abitibien.

Réflexion de Minière O3 sur les thèmes de la démarche participative

Une cohabitation des activités sur le territoire est possible. Cette cohabitation ne peut être possible que si les différents utilisateurs du territoire collaborent et dialoguent pour permettre une réelle conciliation des usages. Le fardeau d'harmonisation des usages ne peut être uniquement que sur les explorateurs et les opérateurs. **L'État doit jouer un rôle plus actif à communiquer la nature distincte de chaque usage.**

Au Québec, l'acceptabilité sociale des projets miniers est devenue incontournable pour l'ensemble de la société. Pour Minière O3, l'acceptabilité sociale est évolutive et se retrouve au centre même de ses actions quotidiennes. **Sans acceptabilité sociale, aucun projet ne peut aller de l'avant.** Une meilleure connaissance par le public de l'encadrement réglementaire existant faciliterait l'acceptabilité des projets miniers. Pour se faire, **il est primordial que le gouvernement sensibilise et vulgarise sur l'encadrement réglementaire existant.**

Comme mentionné, l'encadrement législatif et réglementaire des activités minières est complexe et mal communiqué au grand public. Il en va de même du processus d'octroi des claims miniers et des obligations qui s'y rattachent. **Il est donc important de mieux faire connaître l'encadrement législatif et réglementaire, le processus d'octroi et de suivi d'émission des claims, et les travaux qui s'en suivent.** Par ailleurs, **une plus grande barrière au jalonnement par une vérification de la capacité financière** permettrait de limiter l'attrait spéculatif et favoriserait le ratio moyen d'investissement par claim.

Une meilleure coordination et une meilleure intégration des diverses consultations préalables à un projet minier rendraient ces dernières plus efficaces. Qui plus est, une meilleure vulgarisation et un arrimage des processus de consultations de la part de tous les paliers gouvernementaux sont nécessaires.

La filière minérale du Québec a grandement évolué au cours des dernières décennies, tant par l'amélioration de ses pratiques de gestion de la ressource, la réduction continue de son empreinte écologique et le développement d'une approche de responsabilité ESG qui fait maintenant modèle au Canada. Notons, également, les demandes grandissantes des investisseurs en ce qui concerne les critères ESG et le respect de ceux-ci par l'industrie minière.

La réalisation d'un projet minier demande 660 permis et autorisations du gouvernement provincial. Ces chiffres sont sans compter les permis du gouvernement fédéral.¹ Nous réitérons

¹ ["Québec veut faciliter le démarrage de nouvelles mines", Radio-Canada. 31 janvier 2019](#)

l'importance dont le gouvernement doit accorder à la communication vulgarisée de ce cadre réglementaire environnemental rigoureux afin de susciter l'adhésion citoyenne aux pratiques en cours.

Au-delà du cadre réglementaire, l'industrie minière implante de bonnes pratiques environnementales, de gouvernance et sociales (ESG). Seulement en 2022, Minière O3 a investi plus de 2,2 millions de dollars en meilleures pratiques ESG au-delà de ses obligations réglementaires.

En 2020, l'industrie minière a contribué au maintien de plus de 48 000 emplois et près de 4 900 fournisseurs au Québec. Au total, les dépenses annuelles des compagnies minières se sont élevées à 11,2 milliards de dollars, avec une masse salariale de 1,9 milliard de dollars dans les secteurs de l'exploitation et l'exploration minière. **Au Québec, Minière O3 contribue à elle seule à l'emploi de 42 personnes et à des investissements de plus de 91 millions de dollars depuis sa création.**

Le partage du bénéfice des activités minières instauré par le gouvernement du Québec ne permet pas aux communautés d'accueil ni aux communautés autochtones de bénéficier d'une juste part des redevances minières de l'État. **Nous sommes aussi d'avis que les redevances doivent être redistribuées équitablement aux MRC, municipalités et communautés autochtones où les projets miniers se développent.**

TABLE DES MATIÈRES

IDENTIFICATION DE L'ORGANISATION	1
SOMMAIRE EXÉCUTIF	2
1. À propos de Minière O3	5
<i>Une équipe qualifiée</i>	<i>5</i>
<i>Des projets porteurs.....</i>	<i>5</i>
2. Réflexion de Minière O3 sur les thèmes de la démarche participative	6
2.1 <i>Harmonisation des activités sur le territoire, acceptabilité sociale et prévisibilité de l'activité minière</i>	<i>6</i>
2.2 <i>Gouvernance et régime minier.....</i>	<i>7</i>
2.3 <i>Encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé</i>	<i>7</i>
2.4 <i>Retombées des activités minières</i>	<i>8</i>

1. À propos de Minière O3

Minière O3, créée en 2019, fait partie du groupe d'entreprises d'Osisko. Il s'agit d'une entreprise d'exploration aurifère et un développeur minier prêt à produire à partir de ses camps aurifères prometteurs au Québec. Minière O3 a comme mission d'être une société d'exploration aurifère et de développement minier de premier plan en offrant des rendements supérieurs à nos actionnaires et des bienfaits durables à nos parties prenantes et aux communautés autochtones. Sa vision: devenir un producteur aurifère de premier ordre.

Ayant son siège opérationnel à Val-d'Or, Minière O3, la nouvelle génération d'explorateurs miniers, développe des projets qui s'intègrent positivement à l'échelle locale et régionale tant en regard de la pérennisation des emplois que de l'écosystème environnemental et socio-économique abitibien.

Une équipe qualifiée

L'équipe de direction de Minière O3 apporte une diversité de perspectives, de talents et de connaissances professionnelles, avec une grande expertise en matière d'exploration, de construction, de développement minier ainsi que de développement durable. Elle assure la direction stratégique permettant de propulser l'organisation vers l'avant et assurant le succès de ses projets. Au cœur de la pratique de l'équipe; le respect de valeurs fondamentales dont la santé et sécurité, l'éthique de travail, l'unité, l'intégrité, le respect, et la responsabilité. Ces valeurs guident les priorités de l'entreprise et se trouvent au centre des décisions et des pratiques adoptées partout dans l'organisation.

Des projets porteurs

Au Québec, le projet minier Marban est un projet aurifère au stade de développement des études technico-économiques et environnementales situé dans les municipalités de Val-d'Or et de Malartic. Les études actuelles projettent une durée de vie de mine de 9,6 ans, avec une production annuelle moyenne de 161 000 onces. Au total, les ressources estimées pour le projet Marban sont de 2,6 millions d'onces d'or.

Localisée à Val-d'Or, la propriété Alpha en est à l'étape de l'exploration avancée (0,9Moz AU). Depuis le début des années 1930, cette propriété fut explorée par divers opérateurs.

Les projets Horizon, Peacock, Regcourt, Louvem, Launay, Eleonore-Opinaca, Sleepy, Kan, Harricana et en Ontario, Matachewan sont dans les débuts des phases exploratoires.

2. Réflexion de Minière O3 sur les thèmes de la démarche participative

2.1 Harmonisation des activités sur le territoire, acceptabilité sociale et prévisibilité de l'activité minière

Une cohabitation des activités sur le territoire est possible. Cette cohabitation ne peut être possible que si les différents utilisateurs du territoire collaborent et dialoguent pour permettre une réelle conciliation des usages. Le fardeau d'harmonisation des usages ne peut être uniquement que sur les explorateurs et les opérateurs. **L'État doit jouer un rôle plus actif à communiquer la nature distincte de chaque usage.** Une meilleure compréhension des usages permettra l'identification des pistes de réconciliation des usages potentiels et futurs. Les plateformes d'information géominière Sigeom et de gestion des titres miniers Gestim sont très utilisées par l'industrie et contiennent des informations pertinentes pour les parties prenantes. Ces plateformes demeurent néanmoins complexes pour des non-initiés. **L'État pourrait favoriser la transparence des activités minières en facilitant l'accès à l'information.** Nous reconnaissons que les Territoires Incompatibles à l'Activité Minière (TIAM) peuvent être un outil pouvant favoriser l'harmonisation des activités minières. Nous considérons qu'il serait bénéfique que les critères et le fonctionnement de ce mécanisme soient plus transparents et vulgarisés.

Chez Minière O3, nous avons pris une approche proactive à consulter et échanger avec les différents usagers notamment les chasseurs, les clubs de motoneige, les entreprises et les résidents pour être en mesure de moduler, réduire ou même suspendre nos activités en fonction des informations recueillies, comme durant la période de chasse. Il s'agit d'un exemple intéressant de cohabitation respectant ainsi les autres utilisateurs du territoire.

Au Québec, l'acceptabilité sociale des projets miniers est devenue incontournable pour l'ensemble de la société. Le respect des communautés d'accueil est essentiel tout au long du processus de développement et d'implantation d'un projet minier. Pour Minière O3, l'acceptabilité sociale est évolutive et se retrouve au centre même de ses actions quotidiennes. Cela se manifeste concrètement par la transmission d'informations sur l'évolution de son projet, par la tenue de rencontres citoyennes et par des gestes et des actions concrètes visant à prévenir ou à répondre à des préoccupations exprimées. **Sans acceptabilité sociale, aucun projet ne peut aller de l'avant.**

La détermination de l'acceptabilité sociale appartient aux gouvernements. Nous invitons toutes les parties prenantes, les communautés d'accueil et les communautés autochtones à participer activement aux évaluations environnementales et sociales afin de préciser les forces et les changements nécessaires pour permettre une prise de décision éclairée par les gouvernements. Minière O3, comme plusieurs sociétés minières, investit temps et argent pour favoriser le développement et le maintien de bonnes relations avec différentes parties prenantes des communautés d'accueil de ses projets. Nous constatons que la complexité et le manque d'information et de communication quant aux processus d'autorisation des projets sont un frein et suscitent, malheureusement, l'incompréhension, voire la méfiance des parties prenantes. Une meilleure connaissance par le public de l'encadrement réglementaire existant faciliterait l'acceptabilité des

projets miniers. Pour se faire, **il est primordial que le gouvernement sensibilise et vulgarise sur l'encadrement réglementaire existant.**

Un développement harmonieux de l'activité minière qui assure à la fois l'acceptabilité sociale pour les communautés et la prévisibilité pour les entreprises requiert des processus et les lois claires, propices aux investissements et au développement de projets miniers responsables.

2.2. Gouvernance et régime minier

Comme mentionné, l'encadrement législatif et réglementaire des activités minières est complexe et mal communiqué au grand public. Il en va de même du processus d'octroi des claims miniers et des obligations qui s'y rattachent. Le claim confère un droit exclusif d'exploration à son détenteur. Il peut ensuite le renouveler s'il effectue les travaux en respectant l'ensemble des obligations de la Loi sur les mines et les autres lois encadrant l'activité minière. Il s'écoulera un nombre important d'années, voire des décennies, entre les premiers travaux, une découverte et la définition d'un gisement qui pourrait mener à l'octroi d'un bail minier. À chacune des étapes d'un projet minier, les initiateurs ont l'obligation d'informer et de consulter les populations résidant près de projets afin de prendre en compte leurs préoccupations sur ledit projet. **Il est donc important de mieux faire connaître l'encadrement législatif et réglementaire, le processus d'octroi et de suivi d'émission des claims, et les travaux qui s'en suivent.**

L'augmentation du nombre de claims miniers a contribué à l'inquiétude de la population vers l'industrie minière. Une proportion significative des claims miniers sont détenus par des particuliers ou de petites entités à des fins purement spéculatives et qui n'ont, ni les moyens, ni l'intention d'effectuer des travaux d'exploration. **Une plus grande barrière au jalonnement par une vérification de la capacité financière** permettrait de limiter l'attrait spéculatif et favoriserait le ratio moyen d'investissement par claim.

Une meilleure coordination et une meilleure intégration des diverses consultations préalables à un projet minier rendraient ces dernières plus efficaces. Qui plus est, une meilleure vulgarisation et un arrimage des processus de consultations de la part de tous les paliers gouvernementaux sont nécessaires. En plus, d'être consultés à plusieurs niveaux et à plusieurs étapes du projet, le grand public confond, actuellement avec raison, les étapes et les processus. Ceci a pour effet de créer de la confusion, de la méfiance et des mécontentements. La démarche participative se veut un outil pour améliorer l'harmonisation, les projets et l'acceptabilité, mais l'absence de clarté sur les diverses consultations rend cet outil inefficace. La multiplicité et le dédoublement des processus de consultation ne sont pas bénéfiques ni pour les entreprises minières ni pour les communautés d'accueil.

2.3. Encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé

La filière minérale du Québec a grandement évolué au cours des dernières décennies, tant par l'amélioration de ses pratiques de gestion de la ressource, la réduction continue de son empreinte écologique et le développement d'une approche de responsabilité ESG qui fait maintenant modèle au Canada.

Notons, également, les demandes grandissantes des investisseurs en ce qui concerne les critères ESG et le respect de ceux-ci par l'industrie minière. L'industrie minière innove et cherche toujours à éliminer ou réduire les impacts négatifs de leur projet. Elle n'est pas seulement une partenaire dans la transition énergétique, mais un acteur changement à même ses activités.

Les activités minières sont soumises à un encadrement législatif et réglementaire rigoureux à l'échelle provinciale et fédérale. Les compagnies d'exploration et de production minière sont soumises à plusieurs processus réglementaires. **La réalisation d'un projet minier demande 660 permis et autorisations** du gouvernement provincial. Ces chiffres sont sans compter les permis du gouvernement fédéral.² Nous réitérons l'importance dont le gouvernement doit accorder à la communication vulgarisée de ce cadre réglementaire environnemental rigoureux afin de susciter l'adhésion citoyenne aux pratiques en cours.

Au-delà du cadre réglementaire, l'industrie minière implante de bonnes pratiques environnementales, de gouvernance et sociales (ESG). À ce sujet, l'Association minière du Canada a développé une initiative intitulée Vers le développement minier durable qui aide les entreprises minières à gérer les principaux risques environnementaux et sociaux. De leur côté, les compagnies d'exploration et leurs fournisseurs s'assurent d'obtenir la certification ECOLOGO® qui ne peut être obtenue qu'à la suite d'un audit externe et indépendant quant à l'application des meilleures pratiques environnementales, sociales et économiques.

Minière O3 est la première entreprise d'exploration minière à obtenir la pleine certification ECOLOGO®. Cette certification corroborée par une tierce partie confirme que Minière O3 met en place les meilleures pratiques environnementales, sociales et économiques. **Seulement en 2022, Minière O3 a investi plus de 2,2 millions de dollars en meilleures pratiques ESG au-delà de ses obligations réglementaires.** Le développement responsable de nos projets est un pilier de notre stratégie d'affaires. Minière O3 a mis en place de nombreuses initiatives pour réduire l'impact de ses activités sur l'environnement. Elle effectue des visites de terrain afin d'identifier les accès qui minimisent le passage dans des milieux sensibles; elle a développé plusieurs protocoles afin de minimiser l'impact des activités de forage qui incluent : des procédures de déplacement d'équipements, de ravitaillement en carburant, de gestion des eaux de forage, de gestion des matières dangereuses résiduelles, d'identification des espèces menacées vulnérables, d'identification des espèces exotiques envahissantes, et de travail en milieux humides; elle utilise l'intelligence artificielle pour cibler les forages à effectuer sur ses propriétés, ce qui réduit considérablement son impact au stade de l'exploration considérant que le nombre de trous effectués est réduit à l'essentiel; elle utilise des matelas de bois afin de minimiser la perturbation des sols; elle a un plan de reboisement et revégétalisation des zones de forages et elle met en place des mesures d'atténuation telles que des systèmes d'atténuation sonore sur les foreuses et l'épandage d'abat-poussière.

2.4. Retombées des activités minières

Le Québec a l'avantage d'avoir un sous-sol riche et diversifié. Les exploitations minières plus organisées, qui remontent au milieu du XIXe siècle, ont su amener prospérité, innovation et richesse à la société

^{2 2} [Québec veut faciliter le démarrage de nouvelles mines", Radio-Canada. 31 janvier 2019](#)

québécoise.³ Aujourd'hui, les minerais du Québec nous donnent accès à des biens et services diversifiés et de qualité.

L'industrie minière contribue également grandement au développement et à la diversification de l'économie du Québec. En effet, la majorité des mines se retrouvent dans le Nord-du-Québec, en Abitibi-Témiscamingue et sur la Côte-Nord. En plus de contribuer directement à l'économie du Québec, l'industrie minière participe au financement des services publics grâce au paiement de taxes et impôts par les compagnies minières, mais également par ses employés qui ont accès à des salaires élevés, avec une moyenne de 109 787\$.⁴ De plus, selon une étude des retombées économiques de l'industrie minière publiée en 2022 par l'Association minière du Québec, l'Abitibi-Témiscamingue compte 1 483 fournisseurs, soit 24 % de tous les fournisseurs de l'industrie minière au Québec.⁵

En 2020, l'industrie minière a contribué au maintien de plus de 48 000 emplois et près de 4 900 fournisseurs au Québec. Au total, les dépenses annuelles des compagnies minières se sont élevées à 11,2 milliards de dollars, avec une masse salariale de 1,9 milliard de dollars dans les secteurs de l'exploitation et l'exploration minérale. Ces sommes ont rapporté 1,8 milliard de dollars en revenus fiscaux pour le gouvernement québécois. L'industrie minière a donc contribué à 10,5 milliards de dollars du PIB québécois.⁶ Les projets miniers créent des emplois rémunérateurs et de qualité, engendrent des investissements dans les infrastructures publiques, dans la formation de la main-d'œuvre locale, ainsi que dans l'amélioration de la qualité des milieux de vie notamment au moyen de mesures de végétalisation, en plus de contribuer à la vitalité des régions.

En Abitibi-Témiscamingue seulement, cela a représenté le maintien de 4 328 emplois directs avec une masse salariale de 593 M\$ pour l'année 2020.⁷ En 2020, l'industrie minière a contribué à 30,2% du PIB de la région.⁸

Au Québec, Minière O3 contribue à elle seule à l'emploi de 42 personnes et à des investissements de plus de 91 millions de dollars depuis sa création.

Le partage du bénéfice des activités minières instauré par le gouvernement du Québec ne permet pas aux communautés d'accueil ni aux communautés autochtones de bénéficier d'une juste part des redevances minières de l'État. **Nous sommes aussi d'avis que les redevances doivent être redistribuées équitablement aux MRC, municipalités et communautés autochtones où les projets miniers se développent.**

Des mesures peuvent toutefois être prises pour bonifier le bénéfice que les communautés d'accueil retirent des retombées de l'activité minière, par exemple :

- En favorisant l'approvisionnement local;

³ [Québec veut faciliter le démarrage de nouvelles mines](#), Radio-Canada. 31 janvier 2019

⁴ [Retombées économiques de l'industrie minière au Québec, AMQ. Septembre 2022](#)

⁵ [Retombées économiques de l'industrie minière au Québec, AMQ. Septembre 2022](#)

⁶ [Retombées économiques de l'industrie minière au Québec, AMQ. Septembre 2022](#)

⁷ [Retombées économiques de l'industrie minière au Québec, AMQ. Septembre 2022](#)

⁸ ["Diagnostic sectoriel de l'industrie minière du Québec", Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines. Avril 2020](#)

- En favorisant l'embauche locale de la main-d'œuvre et la rétention à long terme des travailleurs dans la communauté au moyen de politiques gouvernementales visant à limiter le *fly in / fly out*, telles que :
 - Construire des logements;
 - Attirer des professionnels qui assureront les services nécessaires au fonctionnement de la communauté comme les soins de santé, les services de garde et l'éducation;
 - Assurer la mise sur pied d'un réseau d'entraide pour les travailleurs nouvellement arrivés dans la communauté d'accueil;
 - Dynamiser la vie culturelle, sportive et sociale dans la communauté d'accueil.
- Planifier la restauration minière et l'aménagement du territoire post-minier dès le début du projet, en collaboration avec la communauté d'accueil.

L'or : Les tendances à la hausse

En 2020, l'or continuait à être le principal métal produit au Canada. En effet, sa valeur a augmenté de 15%, malgré une baisse de production de 2%. De plus, sept nouvelles mines d'or ont été développées, alors que seulement deux d'entre elles ont fermé⁹.

De plus, les dépenses des sociétés minières ont atteint 534 millions de dollars en 2020, et ce principalement pour des travaux d'exploration et de mise en valeur. Les compagnies minières investissent pour prolonger la durée de vie de leurs sites d'exploration, ce qui se traduira par une continuité de leurs activités et la production prolongée de l'or au Québec.

Les prix de l'or ont atteint un sommet en 2020, à 2000\$ US. Ces prix nous amènent à conclure que la demande pour l'or est à la hausse, et qu'il est important de continuer à investir dans le secteur aurifère au Québec.

Cette hausse de la demande en or devrait être comblée en partie par les gisements québécois, car l'encadrement du développement minier y est très rigoureux non seulement en matière d'environnement, de santé et sécurité, du respect des droits humains, mais également en matière d'insertion sociale avec les communautés d'accueil. **Les tonnes d'équivalent CO₂ produites par once d'or sont parmi les plus faibles dans le monde. Transférer cette production ailleurs ne fera qu'aggraver les émissions de gaz à effet de serre et n'aidera en rien la lutte aux changements climatiques.**

⁹ ["Bulletin d'information sur la production minérale canadienne", Gouvernement du Canada. Décembre 2021](#)